



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Loto

Question écrite n° 18125

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre du budget sur le fait qu'il est déjà intervenu à de nombreuses reprises sur le problème que pose actuellement l'organisation du Loto national. En effet, le montant des gains est inversement proportionnel au nombre des parieurs gagnants. Il est donc, dans les faits, inversement proportionnel à la fréquence avec laquelle la combinaison concernée est choisie par les parieurs. Or, les statistiques du Loto étant informatisées mais réservées à un petit nombre d'initiales, il apparaît qu'il y a donc la possibilité de favoriser anormalement les initiales. Bien entendu, le Loto feint de minimiser l'incidence de ce problème, lequel est cependant particulièrement grave. Une étude effectuée en Allemagne par le professeur de mathématiques Karl Bosch a par exemple montré que c'est de la sorte que s'explique la cagnotte sans précédent qui s'est accumulée à la fin du mois d'août de 1994, dans les caisses du Loto allemand. Un article détaillé publié par le journal « Die Welt », du 26 août 1994 fait de plus apparaître des concordances évidentes. Et la conclusion montre que pour gagner plus les joueurs doivent avant tout choisir les combinaisons choisies le moins souvent par les parieurs. Le problème est le même en France, à cette différence près qu'il y a des initiales, lesquels connaissent les fréquences statistiques avec lesquelles chaque nombre est joué en moyenne. Les intéressés bénéficient des lors d'un avantage colossal. Il souhaiterait qu'il lui indique si, compte tenu de ces nouveaux éléments, il ne pense pas qu'une enquête et un bilan devraient être effectués afin de permettre à tous les parieurs du Loto national d'avoir accès dans des conditions égales pour tous aux statistiques concernant les fréquences avec lesquelles chaque combinaison ou à tout le moins chaque numéro est choisi.

Texte de la réponse

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'outil disponible sur les ordinateurs de la Française des jeux permettant de connaître de manière exhaustive les combinaisons les plus jouées ou les moins jouées au Loto. À ce jour, si l'ensemble des prises de jeu est bien enregistré sur disque optique numérique, la Française des jeux n'élabore pas de statistiques relatives aux combinaisons du Loto les moins jouées. En tout état de cause, il convient de rappeler que, quelles que soient les combinaisons jouées, la probabilité de gain reste identique, la seule espérance de gain variant en fonction du nombre de gagnants. S'agissant du Loto allemand, il convient d'analyser la manière dont s'est constituée la cagnotte allemande. Le mode d'alimentation de cette cagnotte met en œuvre des lois statistiques qui permettent de constater que, si la succession de reports liés à l'absence de gagnants constitue un événement exceptionnel, celui-ci n'est pas improbable (une chance sur 1 279 de se produire) et ne paraît pas liée à l'existence, ou à l'absence, d'éventuels « initiales ». En Allemagne, les bulletins comportent un numéro pré-imprimé des sept chiffres dont le dernier constitue en quelque sorte un numéro pactole. Dans la répartition des lots, un pourcentage des gains (2 p. 100) est affecté aux gagnants qui ont les six bons numéros dans la grille, plus le bon numéro pactole sur le bulletin, ce qui réduit par dix les chances de gagner. Alors qu'un joueur du Loto allemand a une chance sur 13 983 816 de trouver les six bons numéros sur sa grille de quarante-neuf numéros, il lui faut, pour décrocher cette cagnotte, avoir en plus le bon numéro pactole, soit au total une chance sur 139 938 160. En cas d'absence de gagnant à ce rang, le montant affecté à ce rang est intégralement reporté au même rang la semaine suivante. Il y a environ cent millions de grilles jouées à chaque tirage du Loto allemand du samedi, dix semaines consécutives s'étant écoulées sans qu'il y ait de gagnant avec le numéro pactole au premier rang, la cagnotte est montée à plus de 40 000 000 DM.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18125

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : économie, finances et plan

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 octobre 1995

Question publiée le : 12 septembre 1994, page 4537

Réponse publiée le : 30 octobre 1995, page 4549